

champ de bataille, lorsqu'ils avisèrent un factionnaire posté à quelques pas, sous un réverbère, et qui avait paru prendre un vif plaisir à contempler cette razzia bien faite pour lui donner une idée du jeu de la guerre.

Les deux vainqueurs ramassent leurs morts et vont trouver le factionnaire. C'était une bonne figure de villageois récemment incorporé au bataillon.

« Troupier, dit un des jeunes gens, voilà quatre rats que nous vous apportons.

« Qu'écrivez-vous voulez que j'en fasse ? dit le trouper avec cot accent qui n'appartient qu'au maréchal Soult.

« Es-tu bien sûr que ce ne soit pas le maréchal-ministre en personne ? dit un des deux amis.

« Ça se pourrait bien, dit l'autre ; on assure que le maréchal, à l'exemple du calife Arroun, prend quelquefois des déguisements la nuit, pour inspecter l'état militaire de la capitale.

« Nous allons voir. Vous savez, trouper, que l'autorité donne une prime de vingt sous par chaque tête de rat qu'on lui apporte. Voilà quatre rats ; c'est quatre francs que vous nous devez.

« Quatre francs ! répéta le factionnaire. Prist ! quatre francs. Ça ne me regarde pas ; passez au large.

« Décidément, c'est le maréchal Soult ; c'est prouvé par sa noble indignation lorsqu'on lui demande de l'argent.

« Il de s'agit pas de passer au large, reprit l'autre. Les lois sont là. L'autorité s'est engagée à payer un franc par rat, à bureau ouvert. Or, comme à cette heure, vous êtes la seule autorité éveillée, et par conséquent la seule qui ait son bureau ouvert, on ne peut s'adresser qu'à vous. Le règlement est formel.

Cette argument parut faire impression sur le factionnaire qui eut l'air de réfléchir profondément.

« Voyons, est-ce que vous ne connaissez pas les lois de votre pays ?

« Dam ! répondit le soldat, ces quatre francs ne sont pas sur la consigne.

« Il ignore les lois de son pays ! J'étais bien sûr que c'était le maréchal.

« Tenez, trouper, ce qui vous gêne peut-être, c'est de n'avoir pas les quatre francs sur vous, mais il y a moyen de s'arranger. Nous allons vous laisser les rats dans votre gacière et vous nous donnerez un reçu pour que nous puissions toucher la somme demain à la mairie.

Le factionnaire accepte l'arrangement. On va se placer directement sous le réverbère, un des jeunes gens attrache une feuille de son calepin et le factionnaire écrit au crayon sur un chapeau qu'on lui présente pour servir de table : « Reçu de deux bourgeois quatre rats du boulevard au état de décès. Signé RIPPENNE, fusilier, en faction. »

Les deux amis font semblant de s'éloigner avec le reçu, mais bientôt revenant sur leurs pas :

« Tenez, trouper, nous ne tenons pas aux quatre francs et nous vous les laissons pour boire à notre santé. Reprenez le reçu et gardez les rats, vous irez demain vous faire payer à la mairie.

« Ah ! bien ! s'écrie le factionnaire, merci ; voilà ce qui s'appelle de bons enfants !

« Un moment et attention à la consigne ! Si vous laissez les rats dans la gacière et que le sergent les aperçoive quand il viendra relever la faction, il vous flanquera à la salle de police, comme ayant négligé la garde pour courir après les menus animaux.

« C'est ! c'est vrai ; où donc que je pourrais bien les mettre ?

« Dans vos poches, parbleu !

« Tiens, c'est idée ?

Les deux jeunes gens aidèrent le factionnaire à introduire dans les poches de sa capote les quatre rats qui étaient énormes. Maintenant est-ce réellement le maréchal Soult ou bien un simple piquou qui a été victime de cette mauvaise plaisanterie ? La voix publique désigne le maréchal et l'on attend à ce sujet les explications du *Messenger*.

Ce qui nous porterait à croire que l'acteur est le maréchal Soult, c'est que dès le lendemain, autrement dit hier, une verte semonce a été administrée par leur ministre respectif aux deux jeunes gens dont l'un est auditeur au conseil d'état et l'autre attaché d'ambassade.

(Charivari.)

LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 17 MARS, 1846.

Histoire de la Semaine.

Enfin nous y voilà, et nous la tenons cette semaine si impatiemment attendue, l'objet de tous les vœux du monde politique, du monde commercial, du monde industriel, du monde de la ville et des campagnes, du tout le monde enfin. C'est vendredi à deux heures P. M., que s'ouvrent à deux battants, les grandes portes du parlement, pour recevoir la représentation populaire, qui représente le bon peuple de cette province, comme nous représentons le grand Mogol ; c'est-à-dire, pas du tout. C'est vendredi que les membres du cabinet vont commencer à jeter quelques scènes de la comédie constitutionnelle, commencée durant la dernière session, au grand amusement du peuple de la capitale, qui, ne sachant que faire de son temps à la saison morte, s'y portera en foule, pour voir cette farce impayable que l'on appelle la responsabilité ministérielle, et qui après tout n'est autre chose, que "de la montarde après dîner."

Nos députés, nos braves et aimables représentants commencent à arriver en ville. Ils se plaignent, avec raison, de la saison peu favorable que l'on a choisie pour les réunir ; assembler le parlement quand les affaires vont commencer, quelques

jours avant la navigation, c'est infiniment mal choisir son temps, surtout dans un pays comme celui-ci, où un grand nombre des représentants sont engagés dans de grandes entreprises commerciales et industrielles, qui exigent à cette époque tous leurs soins et leur attention. Mais on s'occupe peu de cela dans une colonie ; le parlement n'est pas assemblé au temps le plus opportun et convenable pour la grande majorité du pays et surtout pour transiger les affaires ; il est assemblé quand ça convient aux serviteurs (responsables ?) de ce bon peuple, toujours si maltraité.

Savez-vous qu'il y a au fond de tout cela beaucoup de tactique ministérielle ; assembler le parlement à la dernière heure, quand on sait que la plupart des membres ont chez eux de grandes et pressantes affaires ; c'est gagner la moitié de la bataille. Aussi on admire l'habileté déployée par le ministre en fait de tactique et de stratégie, cette tactique surtout, qui consiste à faire tout tomber sous le jeu de la responsabilité ministérielle, qui consiste, comme chacun sait, à jouer par dessus jambes.

Le printemps si favorable aux amants, l'est très peu aux affaires publiques ; tandis que le ciel se colore des teintes les plus riantes, que les prés et les bois revêtent leur gracieux manteau de verdure, on en fait voir des gris aux pauvres gouvernés. Tandis que la nature entière s'épanouit, la figure populaire a lieu de se renfroquer.

L'ouverture des chambres législatives, se fera cette année, avec tout l'éclat accoutumé, par son Excellence lord CARNEGIE, qui appelle de la frontière les troupes des capitaines Jones, Sweeney et Ermainger, les dragons légers de la Reine, pour lui former une escorte splendide.

L'Administrateur d'ici sans doute à la chambre messieurs, "je vous ai réuni à un époque peu favorable aux affaires parlementaires, car c'est l'époque la plus importante pour vos affaires personnelles, nous vous retiendrons que peu de temps ; vous serez sans doute que la responsabilité ministérielle est reconnue et consacrée par la constitution. Le fonctionnement, de ce grand principe de théorie administrative, a offert dans la pratique une satisfaction générale. Le cabinet est supporté par la grande majorité du pays ; la société canadienne est dans un état de calme, de bonheur, et de prospérité qui rappelle les beaux jours des Craigs, des Dalhousie et des Sydenham, etc., etc. La nation s'avance ; j'espère que vous pourriez aux affaires les plus pressantes avant de prendre congé de moi et de mes conseillers."

Ainsi dans nos conjectures sur les travaux de la prochaine session, on a lieu de croire qu'ils seront de peu de durée.

Quant on se rappelle la dernière session, on ne peut pas dire que nos députés soient trop zélés à la berogne ; c'est là leur moindre défaut. Il semble que pour un grand nombre, la charge honorable et importante de représentant du peuple est une sinécure, une affaire de forme. Ils ont bien été à la chambre seulement pour faire nombre, ou plutôt pour compléter les personnages mentionnés dans le programme comme les gardes et les soldats au théâtre.

Il en est d'autres qui sont d'une inexactitude impardonnable ; avez-vous une grande mesure sur le tapis, dont la discussion achevée, vous regardez en vain de tous côtés, quand arrive le moment de voter, pour le membre de tel ou tel comité ; non est intrusus. Nous craignons beaucoup pour ceux là à cette époque du doux printemps ; si le peu d'ardeur législative qui leur reste était emporté par le souffle des zéphirs ?

Tout le monde à Montréal comme ailleurs regrette que le parlement ne soit pas réuni durant les longues soirées d'hiver. Aujourd'hui que les oiseaux vont commencer leurs concerts, il sera beaucoup plus agréable d'ouïr le chant de la fauvette et du rossignol que d'entendre gazouiller Jimmy Johnston ou le président du conseil.

Les lances parlementaires seront désertées pour les banes de monnaie et de verdure, et vous verrez que le député lui-même tournera au Tityre et au Mélibée ; alors les affaires publiques iront se promener. Quo voulez-vous, c'est une observation faite bien souvent et prouvée juste. A mesure que le soleil s'échauffe, le zèle législatif descend de plusieurs degrés au-dessous de zéro.

En attendant que l'on puisse voir jusqu'au 1er, Montréal se laisse aller depuis quelques jours à une allégresse toute printannière, à l'épanouissement de la joie la plus complète, en sentant l'air doux et frais, les réchauffants rayons du soleil, en voyant la tiède température d'avril et de mai qui nous vient au beau milieu de mars ; c'est un agréable changement, une diversion tout-à-fait heureuse à notre ciel sombre et triste, ongoind et nébuleux de l'hiver. La neige et la glace, vous pouvez croire, se laissent aller à l'influence du soleil.

Nous ne voulons pas vous raconter une vieille histoire et remettre sous vos yeux le tableau de nos rues, au commencement du printemps ; c'est toujours, comme devant une malpropreté inévitable, l'eau et le fumier à profusion.

Il est à craindre que le nettoyage de la ville soit remis à quinzaine, vu que les troubles survenus dans nos affaires municipales, les ont arrêtés pour quelques temps ; alors on commencera à nettoyer les rues, justement à temps pour être trop tard.

Le désordre et la perturbation causés par les dernières élections, s'accroissent encore jusqu'à ce jour, par des émeutes, des coups de bâtons, des coups de pieds et de poings ; et des orgies politiques pour boire aux triumphes des deux maires in paribus infidelium.

C'est aujourd'hui que M. MILLS s'adresse à la Cour du Banc de la Reine, pour lui soumettre la fameuse question de la mairie, et les derniers procédés du conseil de ville. Il y aura en cour autant de coups de plumes et de paroles, qu'il y a eu de coups de poings dans la rue ; juges, greffiers, avocats, tout le monde au noir. Les gens de justice pourront de plus en plus apprécier les larmes de cette charmante loi d'incorporation, à laquelle il faut supposer beaucoup d'indignation, si vous voulez y comprendre quelque chose, car elle en exprime bien peu pour son propre éclaircissement. Quelle pâture pour MM. les avocats, que ces deux candidats à la mairie, également bien pourvus d'écus se présentent devant les tribunaux, pour se disputer les plus grands honneurs de la cité ! Heureusement que ce ne sera pas la ville qui paiera les frais, à moins que dans l'interprétation de la loi on trouve moyen de faire entrer cette nouvelle considération.

A ce sujet quelqu'un disait ; c'est vrai, les lois sont faites ici pour MM. les avocats, mettez n'importe quelle loi à exécution, ça finit toujours par un procès. Vous vous trompez, reprit un autre, depuis quelque temps, on fait les lois pour les médecins autant que pour les avocats ; elles sont tellement embrouillées que tout l'effet qui en arrive, c'est un désordre complet, accompagné de batailles, de meurtres, de bras et de jambes cassés. Vous voyez que les médecins en retirent bien quelque avantage.

A propos de médecins, la ville est dans un état

d'alarme et de consternation depuis la publication du fameux tarif. Sont-ils sérieux, se demandait avec anxiété, les gens qui se rencontrent ? C'est impossible. Il n'y a plus moyen d'être malade. Le pauvre qui examine est intéressant document pour voir de suite combien peu d'assistance médicale il peut attendre pour un petit écu ; surtout gardez-vous d'être malade la nuit, car à mesure que le jour baisse, le tarif augmente ; depuis huit heures du soir jusqu'à 10 heures du matin, vous payez double, c'est la charge. Vous avez donc grand tort d'avoir la colique la nuit. Cinq piastres pour le riche et trois piastres pour le pauvre à payer, après 10 heures du soir ! Dieu aide les pauvres !!!

Si vous êtes mourant, qu'il vous faille l'avis de plusieurs médecins, c'est 25s. pour chaque médecin consultant.

Si le médecin sort de la ville il vaut deux fois et trois fois plus cher, c'est-à-dire qu'alors il est impayable. Quant aux opérations, c'est épuisant ; se marier avec un tarif comme celui-là devant les yeux, c'est avoir perdu la tête ; c'est assez pour arrêter l'accroissement de la population. Y songez vous ? cinq louis pour un cas ordinaire ! un de ces cas, sans doute, qui arrive dans bien des familles, tous les douze mois ; c'est à effrayer le plus déterminé célibataire. Pour les opérations capitales il ne faut pas en parler, il faut un grand capital pour y penser.

Somme toute, ce tarif est exorbitant, et n'aurait jamais dû être publié ; c'est l'opinion générale ; mais autre chose est de demander des prix aussi élevés et autre chose est de les obtenir. MM. les médecins doivent s'apercevoir de cela, dans la pratique.

Aujourd'hui a lieu la célébration de la fête patriotique des enfants de la verte Erin ; les rues sont pavées de drapeaux et de bannières ; les boutiques ont adopté les couleurs nationales de l'Irlande, et toutes les croisées sont remplies de marchandises vertes. La grande messe a été chantée avec tout le pompe accoutumée et la procession qui défile dans nos rues est immense ; au moment où nous écrivons ces lignes nous entendons au loin les acclamations frénétiques de la foule et le son de la musique ; la fête se termine par un grand dîner en soir chez Raeco.

Nous n'avons aucune nouvelle des Etats-Unis, aux dernières dates, la discussion au sujet de l'Orégon se continuait. La maille d'Europe du 4 mars est attendue vers le 22, dimanche.

L., 7 mars 1846.

M. l'Editeur,

La législature devant durant cette session s'occuper d'un bill de médecine, il m'a paru utile de jeter un coup-d'œil rétrospectif sur ce sujet, et de préliminaire à l'examen des principales questions qui devront être agitées.

Si la médecine est une science extrêmement vaste, si son domaine embrasse des parties nombreuses, si les connaissances dont elle se compose, se lient, s'enchaînent et se subordonnent, l'élève qui ne destine à cette étude ne devrait-il pas avoir une éducation des plus soignées ?

Cette question n'a-t-elle pas pour but tout l'avenir des générations médicales, et à ce titre ne mérite-t-elle pas toute la sollicitude de nos législateurs ?

Ce n'est qu'avec des connaissances préliminaires que l'étudiant doit interpréter et bien comprendre les dogmes de la médecine, car il importe à la société, ainsi qu'à la science de ne point confier à des mains inhabiles les armes dangereuses de la thérapeutique.

Avec cette condition, il n'y aurait que ceux qui se sentent dignes et capables qui demanderaient à entrer dans ce sanctuaire. Mais me dira quelqu'un, il faut rendre cette carrière accessible à tous, au fils de l'artisan comme à celui du riche.... Certainement, je partage cet avis.... mais il faudrait que l'un comme l'autre donnassent des garanties à l'art par de bonnes études préparatoires ; nous ne verrions pas admettre, à la profession des gens qui, comme l'en voit aujourd'hui un si grand nombre, l'abaissent par leur grande ignorance et leur incapacité et déprécient l'honneur instruit par un vil et effronté charlatanisme.

Le moyen d'y remédier devrait être un examen préliminaire par un bureau spécial qui accorderait à l'élève un cert fient d'étude. Ce jury devrait être mixte, c'est-à-dire composé des membres et des facultés médicales. Dès lors rien ne serait laissé à l'arbitraire. Une fois l'élève admis il faudrait préciser l'ordre des études. Les diverses branches de l'étude médicale sont tellement étendues et complexes que trop long, toutes personnes devraient être assujetties à ce laps de temps. Les examens au lieu de se faire en un seul devraient être divisés en cinq examens annuels.

Le premier serait l'anatomie et la physiologie, base de la science. 2me, Pathologie interne et externe. 3me, Chimie, matière médicale, médecine légale, et hygiène. 4me, art obstétrique, médecine opératoire. 5me, Clinique interne et externe,—toxicologie.

Ce mode d'examen donnerait les garanties de l'éducation médicale de l'élève. Aujourd'hui un élève se présente, il est examiné une demi heure, une heure, ou à certainnement pas le temps de parcourir chacune des matières, cependant il est admis, ne sachant le plus souvent faire une saignée, réduire une luxation, faire une ligature d'artère, opérer le débriement d'une hernie, porter enfin un secours énergique et rapide dans un moment d'urgence. Souvent ce jeune médecin n'a aucune connaissance pratique, il n'a jamais vu ou très peu vu le cadavre, il n'a jamais vu opérer, il connaît ses livres. Non seulement l'étude médicale devrait être académique, mais encore pratique, les écoles devraient créer des chaires d'applications, car l'application est le but final et suprême des études médicales. Je rapportai un trait. J'avais amené avec moi un jeune médecin venir un malade, il ne put diagnostiquer un cas d'apoplexie, il n'avait jamais vu un malade, point de clinique, il savait pourtant ses livres, livrez donc votre vie à de telles mains. Les élèves devraient être admis gratis aux hôpitaux et des professeurs appointés par commission à cet effet.

N'est-il pas temps de sortir de notre apathie lorsque nous voyons la faculté de Paris, ce foyer des sciences médicales ne pas trouver suffisantes les garanties de leurs examens, leur mode d'enseignement, l'éducation préliminaire et médicale des élèves ; il vient de s'établir dans la capitale de la France un congrès médical ou tous les médecins ont été appelés à donner leurs avis sur la réforme. N'est-il pas temps pour nous d'en agir ainsi. Tous devraient être unanimes à demander à notre législature une loi sage et protectrice.

Nous tirons du *Courrier des Etats-Unis* les renseignements suivants sur Paris.

Les aqueducs souterrains qui circulent sous Paris, forment une longueur de 29 pieds et demi.

Près de cinq cent mille pieds de tuyaux dirigent de l'eau dans tous les quartiers : ils alimentent 120 fontaines publiques, 15 fontaines marchandes et 1600 bornes-fontaines.

Cent cinquante lieues de tuyaux distribuent le gaz pour l'éclairage.

Les voitures de toute espèce, pour le transport des personnes, à l'usage du public, ou des particuliers, s'élèvent au nombre de 28,520.

Les voitures pour le transport des choses à 32,321. Ce qui forme un total de 60,841 voitures de toute espèce.

En donnant à chaque voiture une longueur moyenne de 13 pieds environ, 60,000 voitures formeraient une chaîne de 75 lieues.

Six chemins de fer servent aux mouvements extérieurs des habitants de cette ville. Le septième sera bientôt achevé, et le huitième vient d'être adjugé. Il est encore question d'un chemin de fer qui ferait le tour de la ville, et d'un autre, mais souterrain, qui toucherait successivement aux quatre points cardinaux de Paris.

Les fortifications consistent en une muraille continue, entourée de fossés et de bastions, elle couvre une circonférence de 14 lieues ; 16 Titans en pierre et en bronze et seize forteresses.

(Aurore.)

M. l'Editeur,

Un nombre de spéculateurs s'occupent maintenant du projet d'exploiter les mines de cuivre qui se trouvent au nord du lac Supérieur, qui d'après des renseignements sur l'exactitude de quels on croit pouvoir compter, peuvent, à raison de leur abondance devenir une source de grandes richesses. Parmi ceux qui se présentent pour obtenir la permission de les travailler, le nombre des canadiens, comme de coutume, est fort exigé, source de réflexions dont celles qui suivent me paraissent dignes de l'attention publique.

La principale raison c'est que la Minéralogie n'est presque pas connue dans notre pays quoiqu'on cultive cette science dans presque tous les collèges ailleurs qu'ici, lacune qu'on doit signaler pour engager ceux qui dirigent nos établissements d'éducation à porter remède à cet espèce d'abus.

Il y a déjà longtemps qu'à la sollicitation d'un de nos concitoyens qui sentait l'importance de cette science, un des professeurs du Collège de Montréal a trouvé le moyen de faire importer dans la Province une excellente collection de Minéraux du choix du célèbre Hany.

Si je ne me trompe on n'en a pas fait usage encore. Je crois que les professeurs du Collège de St. Hyacinthe ont fait des tentatives heureuses pour introduire dans leur maison ce genre d'enseignement. Je leur souhaite cette constance qui même au succès qu'ils méritent d'ailleurs et qu'ils obtiennent, sous tant d'autres rapports. J'ignore si l'on s'occupe de cet objet dans nos autres établissements d'éducation comme la chose serait désirable.

(Aurore.)

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Montréal, 14 février 1846.

Il a été à Son Excellence l'Administrateur du gouvernement de faire la nominations suivantes : Maxime Crépeau, gentilhomme, pour être notaire public, dans et pour cette partie du Canada et devant le Bas-Canada. Norbert Gauthier, gentilhomme, pour être do, dans do.

NAISSANCES.

En cette ville, le 9 du courant, la dame de M. C. E. Leblanc, a mis au monde un fils. En cette ville, le 15, la dame de Joseph Baby, écuier, a mis au monde une fille.

MARIAGES.

En cette ville, à la Chapelle St. George, le 11, Charles Robert Peilwell, écuier, avocat, à Dile. Mathilde Farr, tous deux de cette ville.

DÉCÈS.

En cette ville, le 14, après une longue maladie, Dr. Wm. Macindler, âgé de 33 ans, et universellement regretté de tous ceux qui eurent l'avantage de le connaître. —Le Dr. Macindler était pour ainsi dire le fondateur de l'hospice de la maternité à Montréal, institution charitable à laquelle il sacrifiait presque tout son temps. Sa perte sera vivement sentie.

En cette cité, le 15 du courant, à l'âge de onze mois et sept jours, Charles Joseph Théophile, enfant de Charles C. Spégnard, écuier, notaire.

Nous annonçons la mort de Bonaventur PANET, écrivain représentant du comté de Lesterville. Il est décédé à l'Assomption le douze de ce mois, à l'âge de quatre-vingt un ans.

ANNONCES.

MEDICAL HALL.

Rue Notre-Dame.

Le Soussigné offre à vendre, 4000 lb. de Graisse de Tréde, du Nord, de la meilleure qualité. 1500 lb. de Graisse de Tréde de Hawdon. 100 minots de Graisse de Mll saasée, d'une qualité supérieure.

—Aussi— Un assortiment de GLAINES NOUVELLES de Jardin.

A. URQUHART.

13 mars.

RÉSIDENCE TRÈS DESIRABLE.

BOUCHERVILLE.

Le Soussigné a reçu ordre de vendre à son Bureau, VENDREDI, le 3 AVRIL,

LE COTTAGE

ET SES DEPENDANCES.

situé en face du St. Laurent, Propriété de A. DELISLE, Ecr., avec le TERRAIN y attaché, ayant 85 pieds de pouces de front, sur 302 pieds de profondeur, dans l'endroit le plus central et le plus convenable du village de Boucherville.

Des steamboats vogagent alternativement entre cette place et la ville,—et comme elle est à peu de distance de la ville, des familles qui désirent jouir d'une air pur, de scènes agréables, trouveront là la réalisation la plus désirable.

Les conditions de paiement sont aisées, et la propriété est exempté de toute dette. Pour les plans et les termes du paiement,

S'adresser à

JOHN LEEMING, Encaisseur.

Montréal, 17 Mars, 1846.

A LOUER.

UNE GRANDE MAISON de HUIT LOGEMENTS, avoisinant le terrain récemment acheté par le Gouvernement, situé au haut de la Rue de la Visitation. Cette Maison est très bien adaptée pour une MAISON de PENSION ou MAGASIN d'Epicerie, ou les grands travaux qui seraient faits dans les environs, dans le cours de l'été prochain.

Une MAISON neuve, de 4 logements, rue Barré, faubourg St. Joseph, avec une grande Cour et Dépendances. Possession immédiatement.

Une superbe MAISON en pierre de taille à 3 étages, de deux logements, très bien achevée et très convenable pour deux familles très respectables, située à deux minutes du marché neuf, rue du Champ de Mars.

Trois MAISONS en Brique, à deux étages, de six logements, formant le coin Ouest du carré Papineau, nouvellement finies, avec un magasin et de belles dépendances, etc. ; prix 230.

S'adresser à

H. LIONAIS, Rue Notre-Dame.

Montréal, 17 Mars, 1846.

JARDIN BOTANIQUE

DE

GUILBAULT,

Rue Coré No. 14.

On trouvera constamment à cet ETABLISSEMENT, PLUSIEURS MILLIERS de PLANTES RARES, de toutes espèces. Cette collection est la plus considérable présentée de l'Amérique. On invite le public à la venir visiter afin de pouvoir juger de l'étendue de cette collection.

On ne paye rien pour voir. Rue Coré, derrière la Banque de Montréal.

Montréal, 17 mars, 1846.

La Banque de Montréal.

RAPPORT du montant moyen du Passif et de l'Actif de la Banque de la Cité depuis le 1er Septembre 1845, jusqu'au 1er Mars 1846.

Table with columns for 'ACTIF' and 'PASSIF' showing financial data for the Bank of Montreal from Sept 1845 to March 1846. Includes sub-headers for 'Banque de Montréal' and 'Montant moyen de l'actif'.

Table with columns for 'ACTIF' and 'PASSIF' showing financial data for the Bank of Montreal from Sept 1845 to March 1846. Includes sub-headers for 'Banque de Montréal' and 'Montant moyen de l'actif'.

Table with columns for 'ACTIF' and 'PASSIF' showing financial data for the Bank of Montreal from Sept 1845 to March 1846. Includes sub-headers for 'Banque de Montréal' and 'Montant moyen de l'actif'.

Table with columns for 'ACTIF' and 'PASSIF' showing financial data for the Bank of Montreal from Sept 1845 to March 1846. Includes sub-headers for 'Banque de Montréal' and 'Montant moyen de l'actif'.

Table with columns for 'ACTIF' and 'PASSIF' showing financial data for the Bank of Montreal from Sept 1845 to March 1846. Includes sub-headers for 'Banque de Montréal' and 'Montant moyen de l'actif'.

Table with columns for 'ACTIF' and 'PASSIF' showing financial data for the Bank of Montreal from Sept 1845 to March 1846. Includes sub-headers for 'Banque de Montréal' and 'Montant moyen de l'actif'.

Table with columns for 'ACTIF' and 'PASSIF' showing financial data for the Bank of Montreal from Sept 1845 to March 1846. Includes sub-headers for 'Banque de Montréal' and 'Montant moyen de l'actif'.

Table with columns for 'ACTIF' and 'PASSIF' showing financial data for the Bank of Montreal from Sept 1845 to March 1846. Includes sub-headers for 'Banque de Montréal' and 'Montant moyen de l'actif'.

LES personnes désirant assister au COURS qui sera donné par M. BADGLEY, Ecr., sont priés de laisser leurs noms chez M. Wood, au bureau des Banques, qu'en qu'on désire commencer le Cours-MEN-CREDI prochain.

Les lectures seront données au Palais de Justice de cette ville. Pour les conditions, etc. s'adresser à M. Wood. S'inscrire seulement après avoir pris aux lectures, Montréal, 14 Mars, 1846.